



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ SAE 5W-30
Huile moteur synthétique

Code du produit : 872377

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : KRAUTLI (SCHWEIZ) AG
BADENERSTRASSE 41
8104 WEININGEN
Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM)	64742-70-7 265-174-4 649-477-00-2	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched)	36878-20-3 253-249-4 01-2119488911-28-xxxx	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	64742-56-9 265-159-2 649-469-00-9	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT	28629-66-5 249-109-7 01-2119953278-28-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée 01-2119498288-19-xxxx	Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie)	>= 0,1 - < 0,5
Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes	252312-98-4	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

appropriés de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,21 mg/kg
	Sédiment marin	0,021 mg/kg
	Sol	0,04 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Protection des yeux/du visage	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	:	
Matériel	:	néoprène, caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	>= 240 min
Épaisseur du gant	:	>= 0,35 mm
Directive	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Remarques	:	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	huileux
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point d'écoulement	:	< -39 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	> 225 °C
Inflammabilité	:	Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	210 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 12 mm ² /s (100 °C) 73,1 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0,857
Densité	:	env. 0,85 gcm ³ (15,6 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
	:	Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère
Résultat : Légère irritation passagère

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Résultat : Légère irritation passagère



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation légère de la peau
Remarques	:	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Résultat	:	Irritation de la peau
----------	---	-----------------------

C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Résultat	:	Légère irritation passagère
----------	---	-----------------------------

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère
Remarques	:	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Basé sur des produits similaires

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OPPTS 870.2600



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Distillates (petroleum), solvant-dewaxed light paraffinic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

	Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

milieu aquatique

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 600 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Distillates (petroleum), solvant-dewaxed light paraffinic:

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE ligne directrice 203**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: **72 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEL: 10 mg/l**
Durée d'exposition: **21 jr**
Espèce: **Daphnia magna (Grande daphnie)**
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 211**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,8 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 510 mg/l**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

les autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (<i>Scenedesmus quadricauda</i> (algues vertes)): 410 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,4 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Cyprinus carpio</i> (Carpe)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Micro-Algue)): > 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): > 94,8 mg/l
----------------------------	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 50 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 14 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Avis d'expert

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 23 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 7,5

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 7,2

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 5,1 (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AllC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECl (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
SynPower™ SAE 5W-30 Huile moteur
synthétique

Version: 4.0

Date de révision: 05.07.2023

Date d'impression: 19/02/2025

harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : R0517878

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR